



Liaison encadrement

La GIR 2004 est arrivée ! elle est encore plus sélective et inégalitaire !

C'est par une note d'information adressée aux syndicats par la Direction Déléguée des Cadres que SUD Rail a appris l'évolution du mode de calcul de la Gratification Individuelle de Résultat pour 2004.

La GIR est étendue aux DPX de qualification E

Jusqu'à présent elle était réservée aux cadres, désormais les DPX de qualification E seront concernés. Quid des agents de qualif E qui encadrent des agents sans avoir le titre de DPX ? Désormais l'individualisation des salaires touche les maîtrises mais aussi l'exécution puisque la direction met en place la GEXCI (Gratification Exceptionnelle pour Contribution Individuelle) pour le reste du personnel. C'est la généralisation de l'individualisation de salaires pour tous. Ne nous y trompons pas ce ne sera pas plus de salaires pour l'ensemble des cheminots, bien au contraire. GIR et GEXCI se combinent très bien avec le plan starter et les politiques de rigueur salariale. L'aubaine pour quelques uns, l'austérité pour le plus grand nombre.

La GIR nouvelle, c'est la suppression des montants existants...

Le nouveau mode de calcul a pour but *"d'offrir une référence individuelle et non la référence moyenne à 305 €. De relier la gratification au niveau des responsabilités assumées, des objectifs et des sujétions individuelles. Il vise aussi à accroître les marges de manœuvre des managers en supprimant le système des montants forfaitaires"*.

En clair, on assiste à une libéralisation globale de la GIR. Tout ce qui tendait à fixer des règles nationales est supprimé, désormais c'est tout le pouvoir aux managers !

.... et leur remplacement par un % de la PFA allant de 5 à 40%

Le texte dit que *"le directeur central ou régional délègue à chaque directeur d'établissement/ d'entité une enveloppe (à ne pas dépasser) calculée sur la base de 12% environ des PFA des agents éligibles. Le Directeur d'Etablissement / d'entité attribue ou non au cadre et DPX une somme équivalente à un % de sa PFA dans une fourchette allant de 5% à 40% .*

- 10% des cadres / DPX au minimum n'ont pas de GIR
- 15% au minimum ont entre 18% et 40% de leur PFA
- le reste se situant entre 5 et 18%"

La GIR sera attribuée, en 2004, de février à juin.

Ainsi donc, il y a aura au minimum 10% de cadres / DPX qui n'auront pas de GIR. Dans l'ancienne formule, ils étaient 5%. C'est toute la philosophie de la direction qui s'exprime : il faut é-li-mi-ner ! Pour SUD Rail cette discrimination ne repose en rien sur les compétences et les savoir-faire des agents mais sur une idéologie basée sur la compétition à outrance, à l'image des jeux télévisés comme le maillon faible ! La différence est qu'il s'agit, ici, du travail et de la vie de salariés.

Par ailleurs, les sommes allouées pourront atteindre 40% de la PFA, contre 610€ dans l'ancienne formule. Ce système favorise les plus hauts salaires, il est d'ailleurs inspiré du mode de rémunération des Cadres Supérieurs dont la PFA est un % du salaire annuel.

La GIR, c'est la carotte contre le salaire

A l'heure où les augmentations salariales générales sont de 0% pour 2003, il est sans doute tentant pour les cadres de se dire que la GIR, c'est toujours bon à prendre. Pour SUD Rail, l'important est ailleurs, la GIR ne vise pas à donner plus de salaire et de déroulement de carrière à l'ensemble de l'encadrement mais à en récompenser quelques uns. La contre partie à cette GIR, c'est une pression accrue sur les cadres pour l'atteinte des objectifs. Une incitation à ne pas compter ses heures, à ne pas contester les politiques de l'entreprise. Dans certaines directions, prendre ou non ses congés à une date qui intéresse l'entreprise peut même avoir une incidence sur la GIR !

Cette nouvelle politique salariale basée sur les gratifications est dangereuse à terme pour tous les cheminots. Cet argent doit servir pour l'augmentation générale des salaires des cheminots car c'est l'ensemble des salariés qui fait fonctionner l'entreprise et le service public.

La GEXCI, c'est la GIR pour le reste des cheminots !

Comme il fallait s'y attendre, l'expérimentation de la GIR pour les cadres a vocation à être étendue à l'ensemble des cheminots. C'est ainsi que fin 2003 a été mise en place la Gratification Exceptionnelle pour Contribution Individuelle (GEXCI), elle s'adresse au personnel non encadrant. C'est une dotation budgétaire moyenne de 60€ par agent, avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€. Comme pour la GIR, elle n'est pas perçue par tout le monde, c'est au DPX de faire son choix. Elle provoque déjà des tensions sur le terrain, des divisions entre collègues. C'est d'ailleurs l'objectif de la GEXCI et de la GIR : faire croire que nous ne travaillons pas tous dans le même sens, accréditer l'idée qu'il n'est plus possible de donner des augmentations salariales à tous. Il existe déjà des moyens de différenciation de la rémunération des cheminots, point n'est besoin d'en rajouter. L'avancement en qualification et niveaux sont déjà entièrement effectués au choix, l'attribution des positions l'est également partiellement.

Les cheminots résistent à la GEXCI

Fort heureusement dans certains endroits, les agents refusent cette individualisation croissante des salaires. Ainsi, certains collègues refusent la GEXCI, d'autres la donnent à l'orphelinat. Mieux, dans certaines équipes il y a une re-collectivisation de ces mesures individuelles; les agents décident de partager entre tous les GEXCI perçues par quelques uns. Pour SUD Rail, ce sont de bons exemples de résistances à la division entre cheminots.

Pour prendre contact avec SUD Rail

Non, Prénom

Service.....

Adresse.....

Tel

Mail

A retourner à SUD Rail 17, boulevard de la libération 93200 Saint Denis
Tel 0142433575 Mail federation-sudrail@wanadoo.fr ou sud-rail@syndicat-sncf.org